



ASSEMBLEE IUFE

Bruno Strasser, Président

[Bruno.strasser@unige.ch](mailto: Bruno.strasser@unige.ch)

Assemblée de l'IUFE

Jeudi 4 avril 2019 – 17h à 19h

Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve

Salle PM 10

PV ADOPTE

Corps enseignant

Christophe Laenzlinger, IUFE / Faculté des LETTRES

Anne Monnier, IUFE

Représentante du Personnel administratif et technique (PAT)

Laurence Hofmann, IUFE

Membres invités de manière permanente

Isabelle Mili, directrice IUFE

Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE

Maria Canal, conseillère aux études Forensec, IUFE

Membres excusés

Bruno Strasser, SCIENCES, président de l'assemblée de l'IUFE

Anne Sgard, directrice du programme Forensec, SES

Jean-Luc Dorier, directeur du programme FEP

Frédéric Yvon, responsable académique de la FORDIF

Greta Pelgrims, directrice de programme MESP

Olivier Maulini, FPSE

Roland Emery, coordinateur programme MESP

Glais Sales Cordeiro, FPSE

Aline Meyer, conseillère aux études FEP-MESP, FPSE/IUFE

Associations professionnelles

Muriel de Dompierre, représentante de la fédération des associations des maîtres du CO FAMCO

Francesca Marchesini, représentante de la Société pédagogique genevoise SPG

Waël Almoman, représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois UCESG

Association des étudiants

- Emilia Rosa Cosme Madeira, représentante des étudiants en enseignement primaire
FEP

- Guillaume Scheller, représentant des étudiants en enseignement secondaire, AEFES

- Jennifer Beyeler, représentante des étudiants en enseignement secondaire, AEFES

Prise du PV

Laurence Hofmann



Ordre du jour

1. Adoption de l'OJ
2. Adoption du PV du 04 octobre 2018
3. Informations du Président
4. Informations de la Directrice de l'institut
5. Point règlementaire, vote en vue de l'adoption du règlement d'études du Master /Maîtrise universitaire d'études avancées en didactique disciplinaire (RMASDD)
du règlement d'études du Master of science /de la Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire (RMADD)
du règlement d'études PIRACEF

Le président, le professeur Bruno Strasser, est absent et remplacé par le professeur Christophe Laenzlinger, département de linguistique, qui préside ici la séance.

1. Approbation de l'OJ

OJ approuvé

2. Approbation du PV du 4 octobre 2018

PV approuvé

3. Informations du président

Aucune information

4. Informations de la direction de l'institut

A. Audit financier

Faisant suite à la proposition de Motion 2305 « en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève » et du Rapport rendu par la commission de l'enseignement supérieur (M 2305-A) chargé d'étudier cette proposition de motion, une demande d'étude financière (audit financier) a été faite par les membres de la commission. Un appel d'offres a donc été lancé par le Conseil d'Etat. Un cabinet d'audit externe, à Berne, a été retenu afin de réaliser un audit financier précis et complet. Une analyse approfondie va commencer sur la question des coûts de formation par étudiant-e, L'intégralité des coûts (coûts directs et indirects) va être calculée sur l'ensemble de la formation des enseignants. Il est rappelé que l'IUFE, sous l'égide de l'Université, bénéficie d'une subvention fédérale particulière (par étudiant), qui n'existerait plus en tant que telle si l'institution était remplacée par une HEP.

Un rapport est attendu par la Conseillère d'Etat d'ici l'été 2019, avant la prochaine rentrée académique de septembre. Un rapport sera rédigé par le Conseil d'Etat. Ce rapport doit, en principe, être suivi d'un débat au Grand Conseil.

B. Réorganisation et opérationnalisation de la Forensec

Cette réorganisation de la Forensec est liée à 3 facteurs :

- L'augmentation du nombre d'étudiants de manière pérenne
- La trop grande densité du nombre de visites et d'évaluations en stages – jugée, par les étudiants, difficilement compatible avec une période d'expérimentation et de mise en œuvre des apports des formateurs
- Le coût élevé de la formation par étudiant.

Ce qui a contribué à devoir réduire le ratio d'encadrement des stages.



Ainsi, dès la prochaine rentrée académique de septembre 2019, une baisse du nombre de visites est prévue (taux d'encadrement) pour le suivi de l'étudiant, qui passe de 6/8 à 4/6 visites par année (retour aux normes en vigueur en 2015 lors de la reconnaissance CDIP) afin d'alléger le processus de formation pour l'étudiant et lui permettre de se trouver davantage dans l'expérimentation. C'est une question de meilleure gestion des modules dédiés à la pratique.

La question des FT est une préoccupation importante. En effet, un nombre conséquent de FT n'a pas souhaité exprimer des vœux de reconduction d'heures FT pour la FORENSEC à la rentrée 2019-20. Ceci en opposition à ce changement.

Il est précisé que cette baisse du taux d'encadrement n'entraîne pas une diminution du montant qu'un FT est payé par visite. La rémunération est ajustée au prorata temporis consacré au nombre de visites annuelles par étudiant.

Pour les FT démissionnaires, leur travail ne rencontre pas la reconnaissance et la valorisation souhaitées. Malgré de multiples discussions et rencontres avec la direction de l'IUFE, la direction du Compro Forensec, le responsable des stages, les RF-Dir et les directions d'établissement, la situation restait problématique dans certaines disciplines.

Un des articles parus dans la presse, au sujet de la situation des FT et de leur démission témoigne une certaine forme d'hostilité à l'IUFE.

Un 2^{ème} appel à candidature a été lancé le 29 mars, avec délai d'inscription au 15 avril 2019 pour les disciplines où l'engagement de FT restait nécessaire. La situation s'en est trouvée améliorée, sauf en mathématiques et géographie.

L'Institut poursuit sa mobilisation en renforçant sa communication avec les différents partenaires concernés.

La prochaine rentrée académique se tiendra et l'Institut s'engage à trouver les solutions adéquates, y compris dans la réorganisation des ateliers didactiques qui nécessite un travail complexe.

5. Point réglementaire, vote en vue de l'adoption

- Règlement d'études du Master /Maîtrise universitaire d'études avancées en didactique disciplinaire (RMASDD) → MAS 2Cr2D Didactique disciplinaire (MASDD)

Le MAS en didactique disciplinaire (MASDD) est une nouvelle formation délivrée conjointement par la HEP BEJUNE, la HEP Fribourg, la HEP Vaud, la HEP Valais, l'Université de Fribourg et l'Université de Genève. Le MASDD est un programme de formation continue universitaire proposé par le Centre de compétences romand de didactique disciplinaire (2Cr2D) dès la rentrée académique 2019. Le programme offre une formation approfondie et professionnalisante de didacticien chercheur et formateur d'enseignants dans une orientation à choix parmi 25 disciplines (cf. plus bas). Ni diplôme d'enseignement, ni MAS en sciences de l'éducation, le MAS en didactique disciplinaire traite la question de la transmission de la connaissance par discipline et vise le développement par la recherche (y compris sur des méthodes d'enseignement) et par des pistes d'innovation.

Le programme d'étude repose sur les compétences disciplinaires des six institutions de formation des enseignantes et enseignants qui forment le 2Cr2D.



Le MAS en didactique disciplinaire est un programme de 60 crédits ECTS qui peut être réalisé en cours d'emploi. Les 60 crédits ECTS se répartissent en principe sur 2 semestres, au maximum 8 semestres.

Les enseignements spécifiques à l'orientation disciplinaire sont donnés tous les deux ans.

Le plan d'études du MAS, couplé à celui du Master en didactique disciplinaire, comprend :

- des enseignements généraux et spécifiques de didactique disciplinaire (21 ECTS)
- des enseignements d'enjeux méthodes et dispositifs de recherche et de formation (15 ECTS)
- un travail de fin d'études, incluant un ou deux stages de recherche et de formation et la rédaction d'un mémoire (24 ECTS)

VOTE : 4 OUI

0 NON

PAS D'ABSTENTION

- Règlement d'études du Master of science /de la Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire (RMADD)

Le Master en didactique disciplinaire (MADD) est une nouvelle formation délivrée conjointement par la HEP BEJUNE, la HEP Fribourg, la HEP Vaud, la HEP Valais et l'Université de Genève. Il débouche sur un titre de Master of science / Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire.

Le MADD s'inscrit dans la politique de développement des didactiques disciplinaires comme champ académique autonome, menée par la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Les études en didactique disciplinaire sont prévues à plein temps sur 4 semestres. Elles peuvent être prolongées pour permettre de concilier études et emploi.

La formation comprend une mise à niveau disciplinaire de 30 crédits, intégrée au Master. Ces crédits peuvent être acquis dans l'une des universités romandes, voire dans une HES ou une HEP.

Le programme de Master comporte 45 crédits d'enseignements didactiques, 15 crédits d'enseignements de méthodes de recherche et de formation et 30 crédits de mémoire (y compris un ou deux stages), répartis sur 4 semestres. Il est organisé conjointement par la HEP BEJUNE, la HEP Fribourg, la HEP Vaud, la HEP Valais et l'Université de Genève. Le cas échéant et avec l'accord du Comité de programme, des enseignements similaires peuvent être suivis dans une autre Université et pris en compte dans le cursus.



**VOTE : 4 OUI
0 NON
PAS D'ABSTENTION**

➤ **Règlement d'études PIRACEF**

PIRACEF est une formation romande des professionnel.le.s de l'enseignement des activités créatrices (AC), de l'éducation nutritionnelle (EN) / économie familiale (EF). Elle est gérée conjointement par les membres du CAHR (Conseil académique des Hautes Ecoles Pédagogiques de Suisse romande) et regroupe la HEP-BEJUNE, la HEP Fribourg, la HEP Valais et la HEP Vaud ainsi que l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ) de l'Université de Genève. Formation postgrade, PIRACEF s'effectue en cours d'emploi. Elle s'adresse aux enseignant.e.s breveté.e.s ou diplômé.e.s ou à des personnes aux titres jugés équivalents qui souhaitent se doter de connaissances et compétences supplémentaires en activités créatrices ou en éducation nutritionnelle / économie familiale.

Durée des études et crédits ECTS

Pour l'obtention du DAS, l'étudiant doit acquérir 40 crédits ECTS sur 3 années de formation
Pour l'obtention du MAS, il doit obtenir 60 crédits ECTS dont les 40 déjà acquis dans le cadre du DAS.

Les conditions d'admission sont clairement explicitées en page 3 du document, sous l'article 4, alinéas 2, 3 3a et 3b.

**VOTE : 4 OUI
0 NON
PAS D'ABSTENTION**

La séance est levée à 19h.